

PLAN DE DÉCONFINEMENT

PRATIQUANT NON ENCADRÉ

Du 2 au 22 juin 2020



PRÉCAUTIONS

Port du masque

Distanciation physique: 4m2/pers

Conseillé avant et après la sortie Fortement déconseillé pendant l'activité, appliquer la distanciation physique

A adapter à la vitesse de progression (2 mètres entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h,5 mètres pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h, 1,5 mètres sur les côté) et à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)

Utilisation de gel hydroalcoolique

1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle

Obligatoire

Si symptômes du COVID-19

Kit sanitaire personnel composé de :

Restez chez soi

Préconisé

Matériels liés à la pratique

Utilisation du matériel personnel

Attestation

Sans attestation

Durée de pratique

Sans limitation de durée de pratique

Vestiaires

Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire

Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire

Locaux

PUBLICS

Type

Tous les publics



ENCADREMENT

Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination

suivant une sortie, le pratiquant doit prévenir immédiatement les autres éventuels participants à la sortie. Il devra consulter et se faire tester. -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre ses activités collectives qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. -Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.

-En cas de signe de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine



TRANSPORTS

Transport individuel



Conseillé

Transports en commun



À éviter, avec masque ou distanciation

Covoiturage



À éviter sauf pour personnes vivant sous le même toit



Distance



Sans limitation

Législation en vigueur : Dans les espaces ouverts autorisés Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace A vérifier localement et à respecter maritime... -Éviter technicité et risques élevés -Éviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique **Cotation** - Si reprise de l'activité, débuter avec des sorties faciles puis augmenter progressivement le niveau Favoriser les espaces et les itinéraires les moins Espace de pratique fréquentés **CONVIVIALITÉ** Àéviter Partage de repas, pots, festivités Avec masque ou distanciation Avec distanciation et masque Discussions en présentiel si possible **COMPÉTITIONS** interdites **MANIFESTATIONS** interdites **GRAND PUBLIC SÉJOURS ET VOYAGES Autorisés** Les personnes portant secours mettront un masque et **ACCIDENT** se désinfecteront les mains si possible avant de porter

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

Votre comité départemental

secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence

info@ffrandonnee.fr

Animateur encadrant

dans un club



PLAN DE DÉCONFINEMENT

CLUBS

FFRandonée

Du 2 au 22 juin 2020

Conseillé avant et après la sortie Fortement déconseillé pendant l'activité,

rapide ou nordique à 6 km/h, 1,5 mètres sur les côtés) et à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)

Obligatoire

PRÉCAUTIONS

Port du masque

Distanciation physique: 4m2/pers

appliquer la distanciation physique A adapter à la vitesse de progression (2 mètres entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 5 mètres pour une marche

Utilisation de gel hydroalcoolique



Pratiquant encadré

Restez chez soi Prévenir immédiatement le Président du club si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe

Si symptômes du COVID-19

Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle



Préconisé

Obligatoire

Matériels liés à la pratique

matériel personnel. -Prêt matériel par le club non conseillé. -Échange de matériel entre participants non conseillé.

Préconisation d'utilisation de son

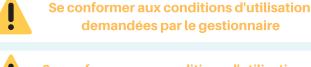
Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. -Prêt matériel par le club à ne pas organiser ou avec une désinfection systématique. -Échange de matériel entre participants à déconseiller.

Durée de pratique

Sans limitation de durée de pratique

Sans attestation

Vestiaires Locaux





Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire



Type

Attestation

PUBLICS

-Tous les licenciés Non licenciés dans le cadre d'une sortie à l'essai avec son matériel personnel.

Tous les animateurs

Nombre



10 pratiquants maximum dont encadrants (animateur, assistant)



Inscription aux sorties

afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux

Sur inscription uniquement

Rendre les inscriptions obligatoires aux sorties encadrées afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux

Animation

L'animateur rappelle les gestes barrières Distanciation physique à respecter

Nomination d'un serre file ou un assistant chargé de rappeler les gestes barrières, et de participer à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique

Pratiquant encadré

Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonée

Conseils pédagogiques



Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique

Sorties labellisées Rando Santé



Autorisées

Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination

-En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants.
-La personne malade devra consulter et se faire tester.
-Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de

négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de

se faire tester.



gestes barrières, les consignes et conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination.
-En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir

connaissance des pratiquants les

-L'animateur doit porter à

(fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants.
-La personne malade devra

consulter et se faire tester.
-Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de

sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (l'animateur peut l'inciter à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination.

Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.







Conseillé

Transports en commun



À éviter, avec masque

si utilisation





Déconseillé

Ne pas organiser de covoiturage, donner rendez-vous sur le lieu de départ de la sortie

ESPACE DE PRATIQUE

Distance



Sans limitation



Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...



Dans les espaces ouverts autorisés A vérifier localement et à respecter

Cotation



-Eviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique -Si reprise de l'activité, débuter avec des sorties faciles puis

-Eviter technicité et risques élevés

-Si reprise de l'activité, débuter avec des sorties faciles puis augmenter progressivement le niveau

Espace de pratique



Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés



CONVIVIALITÉ

Partage de repas, pots, festivités



À éviter

Avec distanciation pour le

pique-nique



À ne pas organiser et éviter Avec distanciation pour le pique-nique

Discussions en présentiel



Avec distanciation et masque si possible





interdites

Du 2 au 22 juin 2020 Animateur diplômé Pratiquant encadré encadrant dans un club FFRandonée **MANIFESTATIONS** interdites **GRAND PUBLIC SÉJOURS ET VOYAGES Autorisés** -Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace miminum de 4m2 par personnes, et des règles de l'établissement **FORMATION** -Conseillé en distanciel et en extérieur -Attention : les séquences de mise en situation d'activité physique devront s'organiser par groupe de 10 personnes, encadrant compris Privilégier la visio ou **SEANCE DE TRAVAIL,** l'audioconférence pour les réunions d'animateurs **REUNIONS ET** pour construction notamment du calendrier **ORGANISATION** de sorties du club Les animateurs portant secours Les personnes portant secours mettront un masque et se mettront un masque et se désinfecteront les mains si désinfecteront les mains si **ACCIDENT** possible avant de porter possible avant de porter secours à la victime sauf en cas secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence d'extrême urgence

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

Votre club

<u>Votre comité</u> <u>départemental</u>

info@ffrandonnee.fr

<u>Votre comité</u> <u>départemental</u>

association@ffrandonnee.fr



PLAN DE DÉCONFINEMENT

BALISEURS, COLLECTEURS NUMÉRIQUES, **CONTRIBUTEURS PUBLICATIONS**

Du 2 au 22 juin 2020



PRÉCAUTIONS

Port du masque



Conseillé avant et après la sortie Fortement déconseillé pendant l'activité, appliquer la distanciation physique

Distanciation physique: 4m2/pers



-Distanciation physique obligatoire à adapter à la vitesse de progression (2 mètres entre chaque baliseur pour une marche à 4 km/h) et à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire) -Les balises seront réalisées par un seul individu (non en duo)

Utilisation de gel hydroalcoolique

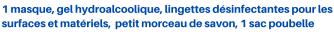


Obligatoire

Si symptômes du COVID-19



Restez chez soi Prévenir immédiatement le responsable de zone et le président de la CDSI, si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe



Kit sanitaire personnel composé de :



Obligatoire

Matériels liés à la pratique



-Préconisation d'utilisation de son matériel personnel -Limiter au maximum le prêt de matériel (en cas de prêt, mettre en oeuvre une désinfection avec gel hydroalcoolique,

désinfectant ou savon)

Attestation



Sans attestation

Durée de pratique



Sans limitation de durée de pratique

Vestiaires



Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire

Locaux



demandées par le gestionnaire. En cas de transmission immédiate des traces auprès des gestionnaires de données, les collecteurs mettront en oeuvre les gestes barrières avant de pénétrer dans les locaux, notamment désinfection du matériel

Se conformer aux conditions d'utilisation



PUBLICS

Types



Tous les baliseurs, collecteurs et contributeurs

Nombre



10 baliseurs, collecteurs et contributeurs maximum dont encadrants (animateur, assistant)



ENCADREMENT

Inscription aux sorties



Rendre les inscriptions obligatoires aux opérations pour respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux

Animation



Nomination d'un serre file ou d'un assistant chargé de rappeler les gestes barrières et la distanciation physique

Conseils pédagogiques



mètre devra être respectée entre les 2 personnes Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique

Une distanciation d'au moins un

Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination

quinzaine suivant une sortie, le baliseur doit prévenir immédiatement son référent qui en informera rapidement les autres participants à la sortie -La personne malade devra consulter et se faire tester -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du

-En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la

premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. -Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester





-Ne pas organiser - Donner rendez-vous sur le lieu de départ de l'opération de balisage -Si le covoiturage est inévitable, pas plus de deux personnes par véhicule, le passager étant positionné sur le siège arrière et à l'opposé du conducteur -Chacun portera un masque

Législation en vigueur :

Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...



A vérifier localement et à respecter -Éviter technicité et risques élevés

-Éviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique -SI reprise de l'activité, programmer des sorties faciles au départ puis augmenter progressivement le niveau



Favoriser les espaces et les itinéraires les moins fréquentés



Espace de pratique

Cotation

Partage de repas, pots, festivités



A ne pas organiser et éviter Avec distanciation pour le pique-nique

Discussions en présentiel



Avec distanciation et masque si possible





interdites





interdites



SÉJOURS ET VOYAGES



Autorisés



FORMATION

İ

de 4m2 par personnes, et des règles de l'établissement -Conseillé en distanciel et en extérieur -Attention : les séquences de mise en situation d'activité physique devront s'organiser par groupe

de 10 personnes, encadrant compris

-Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace miminum

SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION



Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions de baliseurs ou entre baliseur responsable de zone



ACCIDENT



Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence



VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

Votre commission départementale sentiers itinéraires



PLAN DE DÉCONFINEMENT DIRIGEANTS

Du 2 au 22 juin 2020

Dirigeants d'un club ou d'un comité Favoriser systématiquement les échanges en distanciel



Port du masque

Conseillé si la distanciation physique ne peut être respectée

Distanciation physique: 4m2/pers

4 m2/personne

Obligatoire

Utilisation de gel hydroalcoolique



Restez chez soi Prévenir immédiatement le Président du club si des signes apparaissent dans la semaine suivant une réunion

Si symptômes du COVID-19

1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon et 1 sac poubelle

Kit sanitaire personnel composé de :



Préconisé

Matériels liés à la réunion



Préconisation d'utilisation de son matériel personnel

Sans attestation

Attestation



Sans limitation de durée

demandées par le gestionnaire.

Durée de l'activité



Se conformer aux conditions d'utilisation

Vestiaires



Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire.



Locaux

PUBLICS

Tous les dirigeants

Nombre

Types



10 dirigeants maximum



Inscription aux réunions



Sur inscription préalable et tenue d'une fiche de présence pour respecter le nombre maximum de dirigeants et mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux

Sorties labellisées Rando Santé



-En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie, le dirigeant doit prévenir

Autorisées

Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination



immédiatement son référent qui en informera rapidement les autres participants à la réunion

-La personne malade devra consulter et se faire tester

-Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination.

-Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester



Transport individuel



Conseillé



À éviter, avec masque si utilisation

Du 2 au 22 juin 2020 Dirigeants d'un club ou d'un comité Favoriser systématiquement les échanges en distanciel Covoiturage Ne pas organiser **ESPACE DE PRATIQUE** CONVIVIALITÉ Sans limitation Partage de repas, pots, festivités A ne pas organiser et éviter Avec distanciation et masque Discussions en présentiel si possible **SÉJOURS ET VOYAGES Autorisés** -Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace miminum de 4m2 par personnes, et des règles de l'établissement **FORMATION** -Conseillé en distanciel et en extérieur -Attention : les séquences de mise en situation d'activité physique devront s'organiser par groupe de 10 personnes, encadrant compris **SEANCE DE TRAVAIL,** Privilégier la visio ou l'audioconférence **REUNIONS ET** pour les réunions







ACCIDENT

possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence

> Votre comité départemental association@ffrandonnee.fr

Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si



PLAN DE DÉCONFINEMENT

LONGE CÔTE/MARCHE AQUATIQUE

Du 2 au 22 juin 2020

Pratiquant encadré

Pour des raisons de sécurité la fédération déconseille fortement la pratique individuelle Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonée



PRÉCAUTIONS

Port du masque



Conseillé avant et après la sortie Fortement déconseillé pendant l'activité, appliquer la distanciation physique

Distanciation physique 4m2/pers



À adapter à la vitesse de progression et à la force du vent : 2 mètres entre et/ou en latéral

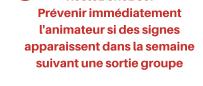
Utilisation de gel hydroalcoolique



après la séance en cas d'absence d'eau et de savon

Obligatoire pour utilisation avant et

Si symptômes du COVID-19



Restez chez soi
Prévenir immédiatement le Président
du club si des signes apparaissent
dans la semaine
suivant une sortie groupe

Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les

surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle



Préconisé pour utilisation avant et après la séance

Obligatoire pour utilisation avant et après la séance

Matériels liés à la pratique



matériel personnel.
-Prêt matériel (Ustensile de Propulsion) par le club non conseillé. -Prêt de tenues par le club

interdit (combinaison, gants, cagoule, chaussons).
-Échange de matériel entre participants non conseillé ou avec une désinfection systématique.



matériel personnel.
-Prêt matériel par le club à ne pas organiser ou avec désinfection systématique.
-Prêt de tenues interdit (combinaison, gants, cagoule, chaussons).

-Échange de matériel entre participants à déconseiller.

Attestation



Sans attestation

Durée de pratique



Sans limitation de durée de pratique

Vestiaires



Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire



Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire



Locaux

PUBLICS

Туре

-Tous les licenciés
-Non licenciés dans le cadre
d'une sortie à l'essai avec son
matériel personnel



Tous les animateurs

Nombre



10 pratiquants maximum dont encadrants (animateur, assistant)



ENCADREMENT

sorties encadrées afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux

Sur inscription uniquement aux



Rendre les inscriptions obligatoires aux sorties encadrées afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux

Inscription aux sorties

Pratiquant encadré

Pour des raisons de sécurité la fédération déconseille fortement la pratique individuelle

Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonée



- A
- -Utiliser les infrastructures mises en place pour traverser la plage et la mise à l'eau.
- -Pratique en longe interdite et
- exercices à plusieurs interdits. -Distanciation physique à
- respecter.
- des infrastructures mises en place et de la législation en vigueur. -Interdiction d'organiser des exercices à plusieurs et des progressions en longe. -L'animateur et l'assistant rappellent les gestes barrières et participent à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation

-Organiser la traversée de la plage

et la mise à l'eau en tenant compte

physique. -Vérifier si les échauffements et étirements, le retour au clame peuvent se faire sur la plage.

Conseils pédagogiques

Animation



Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique

Sorties labellisées Rando Santé



Autorisées

Protocole sanitaire dans le cadre

d'une potentielle contamination



- -En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. -La personne malade devra
- consulter et se faire tester. -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination.
- -Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.



gestes barrières, les consignes et conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination. -En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le

connaissance des pratiquants les

-L'animateur doit porter à

- pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants.
- -La personne malade devra consulter et se faire tester.
- -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (l'animateur peut l'inciter à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination.
- -Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.







Conseillé

Transports en commun



À éviter, avec masque si utilisation

Covoiturage



Déconseillé

Ne pas organiser de covoiturage, donner rendez-vous sur le lieu de départ de la sortie



ESPACE DE PRATIQUE

Distance



Sans limitation

Législation en vigueur :

Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...



-Sur des sites répertoriés, homologués et labellisés **FFRandonnée**

-En accord avec la municipalité -En utilisant la plage comme un espace dynamique permettant l'accès à l'eau



espace dynamique permettant l'accès à l'eau

-En accord avec la municipalité

-En utilisant la plage comme un

-À organiser sur des sites

labellisés FFRandonnée

répertoriés, homologués et



Si reprise de l'activité, participation à des séances de niveau facile au début puis possibilité d'augmenter progressivement la difficulté



Proposer à la reprise de l'activité, des séances de niveau facile puis possibilité d'augmenter progressivement la difficulté

Animateur diplômé Pratiquant encadré Pour des raisons de sécurité la encadrant dans un fédération déconseille fortement club FFRandonée la pratique individuelle Favoriser les sites de pratique les moins fréquentés et adapter l'horaire Espace de pratique des séances à la fréquentation pour limiter les contacts avec autres pratiquants de sports aquatiques et nautiques **CONVIVIALITÉ** Partage de repas, pots, festivités À ne pas organiser À éviter Avec distanciation et masque Discussions en présentiel si possible **COMPÉTITIONS** interdites **MANIFESTATIONS** interdites **GRAND PUBLIC SÉJOURS ET VOYAGES Autorisés** Possible en salle avec plus Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 espace minimum de 4m2 par personne, et des règles par personne, et des règles de l'établissement de l'établissement Conseillées en distanciel et Conseillées en distanciel et **FORMATION** en extérieur en extérieur Attention: les séquences de Attention: les séquences de mise en situation d'activité mise en situation d'activité physique devront physique devront s'organiser par groupe de s'organiser par groupe de 10 personnes, encadrant 10 personnes, encadrant compris compris Pour le module sauvetage, privilégier l'utilisation de mannequin Les pratiquants portant Les animateur portant secours secours ou ayant été secourus ou ayant été secourus devront **ACCIDENT** devront se laver se laver immédiatement. immédiatement, désinfecter désinfecter leur matériel et leur matériel et surveiller surveiller l'évolution de leur l"évolution de leur état de santé état de santé Votre club **VOTRE CONTACT** Votre comité **Votre comité** <u>départemental</u> **PRIVILÉGIÉ** <u>départemental</u>

marcheaquatique@ffrandonnee.fr

marcheaquatique@ffrandonnee.fr